

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Document simplifié

POLE ENFANCE AFPB DE DENAIN

Septembre 2017



Article 1 : Pas de différence

Tous différents, tu as le droit d'être accueilli dans un de nos services.



Article 2 : Droit à un accompagnement

Tu as le droit d'avoir un projet personnalisé adapté.

Personnalisé : le projet est écrit pour toi et avec toi.

Adapté : correspond à tes besoins, à tes envies, et à tes difficultés.



Article 3 : Avoir des informations

Pour connaître tes droits, tu dois avoir des informations.

Tu reçois à ton arrivée :

- La charte des droits et des libertés,



- Le règlement de fonctionnement,



- Le contrat de séjour,



- Le livret d'accueil.



Nous sommes là pour t'aider à comprendre ces documents.
Tu as le droit de connaître et de comprendre tous tes dossiers.

Article 4 : Avoir des informations pour choisir et participer

Tu as le droit de donner ton avis sur :

- Les activités
- Le projet

- La vie quotidienne de l'IME

Tu peux être aidé dans tes choix.
L'équipe est présente pour cela.



Tu as le droit de participer quel que soit ton âge à ton projet :

- Seul
- Ou avec l'aide de tes parents ou ton responsable légal



L'établissement doit tenir compte de ton avis pour tous les soins.

Article 5 : Droit de changer de projet

A tout moment, tu peux décider avec ton responsable légal d'arrêter l'accueil dans l'établissement en écrivant une lettre.

Tu seras écouté et entendu pour les changements de ton projet.



Article 6 : La place de la famille

Nous sommes une association familiale et « nous travaillons » avec les familles.



Article 7 : Être protégé

Toutes tes informations sont confidentielles.

Confidentiel : on ne peut pas le dire à tout le monde.



Tu as le droit :

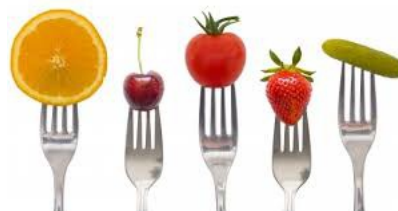
- d'être en sécurité,



- d'être soigné,



- de recevoir une alimentation préparée selon les règles d'hygiène.



Article 8 : **Droit à l'autonomie**

Selon ton âge, si tu respectes les règles, tu peux circuler librement dans l'établissement et en sortir.



Article 9 : **Etre soutenu dans tes projets**

L'équipe est aussi là pour soutenir tous tes projets.

Article 10 : **Avoir les mêmes droits que tout le monde**

Nous t'aidons à connaître et comprendre tes droits dans la société.
Par exemple, à 18 ans tu as le droit d'aller voter.



Article 11 : **Droit à la pratique religieuse**

Tu as le droit de pratiquer ta religion dans le respect de chacun.



Article 12 : **Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

On doit respecter ton intimité et ta dignité.

Intimité : c'est ta vie privée

Dignité : respecter ton image et qui tu es.

